

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 31

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
le : 05 FEVRIER 2025

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE
Mrs., E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes F. MOURET, S. COMBE, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, S. DIET, MD. PAGES, N. AUBERT
Mrs. D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. CONSOLIN, C. LABARDE

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. I. MILLET (pouvoir à C. AMIEL), C. PTAK (pouvoir à F. MOURET), L. IMBERT (pouvoir
à L. CONSOLIN), D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), C. ALLEMANY (pouvoir à E. CHAUVET),
S. LAMBERT (pouvoir à D. CHAMBON), R. THIERS-SIMON (pouvoir à PH. MARTIN), B. REYNÈS
(pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGES), C. BARRY

ABSENTE : N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre SEISSON

**20250205 – 05/FIN05. AFFECTATION PROVISOIRE DU RESULTAT 2024 –
BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT CHAIX**

L'affectation des résultats s'inscrit dans le cadre des procédures introduites par les
instructions comptables M57.

Le Conseil Municipal est amené à procéder à l'affectation provisoire des résultats comptables
de l'année 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats 2024 comme suit :

Le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Lotissement Chaix fait ressortir :

- Un résultat de fonctionnement excédentaire de 3 426 190.03 €
- Un résultat d'investissement déficitaire de 4 164 837.00 €

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances le 21 janvier 2025,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 25 voix pour, 5 abstentions, 1 contre

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE d'affecter les résultats 2024 du budget annexe du Lotissement Chaix comme suit :

- Report du déficit d'investissement au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (dépenses d'investissement), à hauteur de 4 164 837.00 €
- Report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » (recettes de fonctionnement), à hauteur de 3 426 190.03 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 06 février 2025

LE MAIRE
Marcel MARTEL

